



Lycée Jacques MONOD

46, rue du Fort

92140 CLAMART

☎ 01 46 45 31 33

✉ : [int.0921555r@ac-versailles.fr](mailto:int.0921555r@ac-versailles.fr)

## INSCRIPTION FINANCIERE OBLIGATOIRE (COMPRIS INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION) RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Tous les élèves doivent procéder à leur inscription financière, qu'ils soient nouveaux ou non, demi-pensionnaires ou externes. Cette inscription est dématérialisée. Elle se fait à l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/inscription-financiere-lycee-jacques-monod-clamart>  
**ou en scannant ce QR CODE**



Pour une prise en compte dès la rentrée scolaire, **les dossiers complets doivent être déposés au plus tard sur la démarche simplifiée le 9 juillet 2026**. Les dossiers déposés après cette date seront traités dans les meilleurs délais.

Les élèves demi-pensionnaires en 2025/2026 conserveront leur carte d'accès au self pour l'année prochaine. Les nouveaux élèves recevront leur carte à la rentrée.



Sur le site internet du lycée Jacques Monod , [www.lyc-monod-clamart.ac-versailles.fr/](http://www.lyc-monod-clamart.ac-versailles.fr/) vous retrouverez les informations suivantes:

- le règlement intérieur du service de restauration du lycée
- la foire aux questions
- le lien vers le site TurboSelf pour créditer le compte self de votre enfant et réserver les repas
- la grille tarifaire

Le service de restauration fonctionne du lundi au vendredi de 11h30 à 12h30 et de 12h55 à 13h30 (pas de service de restauration le mercredi). La facturation se fait au ticket, il n'y a pas de forfait.

La réservation des repas est obligatoire.

Les repas doivent être réservés ou décommandés à partir de 8 semaines à l'avance et jusqu'à la veille du repas avant minuit. Tout repas réservé sera facturé.

Les tarifs sont fixés par la Région Ile de France en fonction du quotient familial (révisable chaque année).

Vous pourrez régler et faire les réservations de repas en ligne, vous recevrez votre lien d'accès à l'espace numérique de restauration par email.

Les modalités de fonctionnement sont définies dans le Règlement du Service de Restauration et sont consultables sur le site du lycée <https://lyc-monod-clamart.ac-versailles.fr/intendance/>